

18 novembre 2013

**Conseil municipal**

**Séance ordinaire du 18 novembre 2013**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 18 novembre 2013, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux, Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Yvan Berthelot, Justin Bessette, Jean Fontaine, Ian Langlois et Hugues Larivière siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Fecteau, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (R.L.R.Q. c.C-19).

Monsieur le conseiller Robert Cantin, est absent.  
Monsieur le conseiller Marco Savard, est absent.

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.  
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 30

**ORDRE DU JOUR**

No 2013-11-0639

**Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

18 novembre 2013

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Les nuisances causées par le bruit occasionné par l'exploitation du champ de tir situé sur le chemin du Ruisseau-des-Noyers.
- Le stationnement sur rue aux abords du Centre Georges-Phaneuf et de la Résidence Monseigneur-Forget, sur la rue Jacques-Cartier Nord, de même que les cases de stationnement du parc de stationnement P-28 qui sont réservées à l'usage des employés de la Caisse populaire.
- L'économie sociale et l'intention du conseil municipal de faire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu une ville « amie des aînés ».
- Le fait, pour les organismes non accrédités par la Ville, qu'ils doivent assumer des frais pour les demandes d'enquête portant sur les antécédents judiciaires de leurs bénévoles et employés.
- La négociation de la convention collective des employés de bureau.
- La possibilité de conserver l'actuel pont Gouin pour l'usage des piétons et cyclistes lorsqu'un nouveau pont aura été construit pour le remplacer. L'emplacement de ce futur pont.
- Le service de transport en commun urbain et interurbain.
- L'acquisition de l'immeuble situé au 75, rue Saint-Jacques et son financement au moyen d'un emprunt au fonds de roulement.
- La publication de divers document sur le site Internet de la Ville.
- L'aménagement du boulevard Saint-Luc à la suite des travaux d'urbanisation qui y ont été réalisés.
- Le plan de conservation des milieux naturels adopté par le conseil municipal. Le boisé des Colibris et l'emplacement du futur complexe sportif.

-- -- -- --

**PROCÈS-VERBAUX**

No 2013-11-0640

18 novembre 2013

**Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 30 septembre 2013**

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 septembre 2013, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (L.R.Q. c.C-19) ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que le procès-verbal de la séance ordinaire, tenue le 30 septembre 2013, soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

--- --

No 2013-11-0641

**Analyse des coûts relatifs à la valorisation et au compostage des biosolides municipaux en milieu agricole**

CONSIDÉRANT que monsieur le maire Gilles Dolbec a refusé de signer la résolution n° 2013-09-0637 adoptée le 30 septembre 2013, laquelle vise à accorder un mandat à un enquêteur externe pour évaluer et / ou valider les informations transmises au Conseil municipal relativement aux coûts du contrat de valorisation et de compostage des biosolides municipaux en milieu agricole ;

CONSIDÉRANT les nouvelles informations obtenues dans cette affaire ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que le Conseil municipal annule la résolution n° 2013-09-0637 adoptée le 30 septembre 2013, laquelle vise l'analyse des coûts relatifs à la valorisation et au compostage des biosolides municipaux en milieu agricole

Que le Service des finances soit mandaté pour effectuer une analyse de ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

--- --

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,**  
**AFFAIRES JURIDIQUES**

18 novembre 2013

Discours de Monsieur le Maire  
sur la situation financière de la Ville  
18 novembre 2013

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Il y a quelques semaines, la population de Saint-Jean-sur-Richelieu a parlé. Par la force des choses, la gouvernance de notre ville était appelée à changer. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit lors des dernières élections municipales.

Dans sa sagesse collective, la population a choisi un heureux mélange de renouveau et d'expérience. Comme nouveau maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, ce défi est une grande source de motivation.

À travers ce changement de gouvernance, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu doit continuer d'offrir à sa population les meilleurs services aux meilleurs coûts. À cet égard, nous pouvons compter sur le professionnalisme de tous nos employés.

Après avoir été malmené dans l'opinion publique, le monde municipal doit profiter de la dernière élection pour passer à autre chose. Saint-Jean-sur-Richelieu ne fait pas exception à la règle.

En fait, notre ville s'en tire plutôt bien tant au niveau de sa situation financière que de l'activité économique. Le développement domiciliaire a cependant diminué. La mise en œuvre du plan de conservation des milieux naturels et le choix de réduire l'étalement urbain peuvent expliquer cette diminution.

Cependant la construction commerciale est stable et a augmenté au niveau industriel. Donc, le développement industriel a continué sur sa lancée. Évidemment, la construction de l'immense bâtiment de la compagnie Excel sur le chemin Grand-Bernier vient symboliser ce dynamisme.

Les entreprises Remco Air et Production électronique se sont installées dans le parc industriel dans le secteur Saint-Luc. La compagnie Solva-Rec a agrandi ses installations et nous avons assisté à la création du Centre de transfert en entreprise.

Dans le domaine des transactions, le Groupe Cambli s'est porté acquéreur du fabricant de camions Hesse alors que Mil-Quip est devenu la propriété du Groupe Tulmar. L'ancien édifice de Prysmian a trouvé preneur grâce à son acquisition par le propriétaire de Carpette Lanart.

Au niveau des investissements, Soleno a injecté 4 M \$ pour moderniser ses équipements alors que Alstom et FDC Composites ont pris de l'expansion. Pour ce qui est des annonces importantes, notons l'incubateur sur le site de l'aéroport et le projet d'électrification en transport SOLIS.

18 novembre 2013

Le développement commercial se porte aussi très bien à Saint-Jean-sur-Richelieu avec plusieurs nouvelles constructions. On peut noter le nouveau IGA sur la rue Douglas, un nouvel édifice commercial sur le boul. Saint-Luc, un édifice à bureaux sur la rue Des Mimosas, les Tim Hortons à Saint-Athanase et en construction sur Douglas ainsi qu'un bâtiment annexé au Carrefour Laplante dans le secteur Iberville. Au chapitre des rénovations et agrandissements commerciaux, notons Target, Wal-Mart, Bouvreuril et les Halles Saint-Jean.

Les travaux pour le grand projet de revitalisation du Vieux-Saint-Jean ont commencé avec ceux de l'entrée sud. Nous sommes à finaliser les ententes afin de démarrer ceux de l'entrée nord. L'échéancier pour les travaux de remplacement du pont Gouin devrait se préciser au cours des prochains mois ce qui permettra également de fixer un calendrier pour les travaux de revitalisation de la rue Richelieu ainsi que ceux du Vieux-Iberville.

Par ailleurs, la réhabilitation de nos infrastructures a une incidence sur notre situation financière. L'urbanisation du boulevard Saint-Luc est un élément marquant de la dernière année.

Même si principalement ce projet relève du ministère des Transports, la Ville est un acteur important dans les travaux avec une participation financière de plus de 5 M \$.

Parmi les autres travaux d'importance, notons les infrastructures de la rue Rhéaume, le prolongement du réseau de la rue Oligny et de la route 133, l'ajout de feux de circulation à l'angle Deland et Grand-Bernier ainsi que 9<sup>e</sup> avenue, route 104 et boul. d'Iberville, le prolongement de la rue des Colibris incluant le carrefour giratoire, le remplacement d'une conduite d'aqueduc dans le secteur de l'ancienne usine Crane, le surpresseur d'aqueduc de la route 219 et de la rue Christian de même que les travaux de décontamination sur le site du 250, rue Mercier.

Ces investissements sont incontournables puisqu'ils améliorent la sécurité ainsi que la qualité de vie de nos citoyens. Par exemple, la problématique des refoulements d'égout est toujours omniprésente surtout avec la multiplication des phénomènes naturels.

Nos réseaux sont conçus pour répondre aux normes mais avec les changements climatiques, nous constatons des récurrences d'apport de pluies importantes et subites. Comme toujours, les programmes de subventions sont au rendez-vous dans certains cas et ils viennent alléger la charge fiscale des contribuables.

Ces travaux sont donc prioritaires et répondent à des critères d'admissibilité pour les subventions.

Par ailleurs, le déficit de la caisse de retraite des employés municipaux a, une fois de plus, un impact significatif sur notre

18 novembre 2013

situation financière. Au 30 juin de l'année 2013, l'estimation de l'évaluation actuarielle révélait un déficit technique de 25,1 M \$.

Les municipalités sont toujours responsables de ces déficits mais, de concert avec l'Union des municipalités du Québec, nous continuons nos représentations auprès des instances publiques afin que nous puissions obtenir les outils requis pour faire face à cette situation. De plus, le déficit de la caisse de retraite est abordé actuellement dans le cadre des négociations avec tous nos groupes d'employés.

La situation financière de la Ville demeure une préoccupation de tous les instants même si celle-ci est bonne comme en fait foi notre surplus de 6,5 M \$. D'ailleurs, une somme de 4 M \$ a été ajoutée à notre fonds de roulement ce qui vient consolider notre cadre financier. Le pavage a été un élément clé de l'année 2013. Afin de pallier à la problématique de l'entretien de nos rues, notre façon de faire du pavage a changé et le budget a été augmenté.

L'accumulation, à chaque année, de la taxe dédiée au programme de réfection d'asphalte équivalente à 1 ¢ du 100 \$ d'évaluation ainsi que l'ajout d'une somme 1,6 M \$ provenant du surplus, nous ont permis d'en faire davantage. Évidemment, la Ville a profité d'un marché favorable au niveau des prix de l'asphaltage.

Le ratio d'endettement de la Ville est toujours sous la moyenne. Ce fameux ratio de 14,85 % place Saint-Jean-sur-Richelieu en milieu de peloton parmi onze villes comparables. Ce ratio inclut nos activités liées à l'International de montgolfières.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation budgétaire, un autre défi s'ajoute. Il s'agit d'un manque à gagner de 2,1 M \$ qui est attribuable à l'harmonisation de la TVQ au régime de la TPS. Cependant, l'impact sera moindre sur le prochain budget puisque nous l'avions anticipé.

La présentation du rapport sur la situation financière de la Ville est un exercice annuel prévu dans la Loi des Cités et Villes et précède d'au moins quatre semaines l'adoption des prévisions budgétaires qui se fera le lundi 16 décembre.

Je vous dresse donc un tableau sommaire de ce qu'a été notre passé récent, de la situation actuelle à quelques semaines de la fin de l'année et à quoi l'on peut s'attendre pour 2014.

La loi prévoit aussi que je soumette les salaires de vos élus et que je dépose la liste des principaux contrats que la Ville a conclus pour l'achat de biens et services au cours de la dernière année.

Le premier objectif que l'on se fixe lorsque nous entamons la préparation budgétaire est le respect de la capacité de payer des contribuables.

18 novembre 2013

Le cadre financier nous permet de contrôler davantage nos investissements. C'est un outil essentiel qui assure une gestion rigoureuse des finances publiques, qui stabilise le budget d'opération et qui dégage des marges de manœuvre pour réaliser de nombreux projets.

Notre programme de réhabilitation des infrastructures sera toujours en vigueur en 2014 puisque les sommes nécessaires sont prévues au programme d'investissement. Le vaste projet de revitalisation du Vieux-Saint-Jean et du Vieux-Iberville retiendra encore l'attention. Après les travaux de l'entrée sud, ceux de l'entrée nord débiteront lorsque toutes les ententes seront conclues.

L'aménagement futur des entrées du nouveau pont nécessitera la démolition des bâtiments acquis à cette fin.

Dans le secteur L'Acadie, la desserte d'aqueduc pour le parc Rémillard passera à l'étape de la réalisation. Les travaux se feront sur la route 104, à partir du chemin Saint-André jusqu'aux limites ouest de la Ville.

Parmi les autres projets dignes de mention : l'agrandissement du stationnement du terminus, les travaux de démolition et de décontamination de l'ex-usine IPC, le prolongement de la rue Pierre-Caisse dans le parc industriel, les travaux d'aménagement du parc des Colibris et la dernière phase de réfection de la chaussée du Rang des 54 en collaboration avec la municipalité de Richelieu.

Au niveau des infrastructures sportives, les travaux pour l'ajout d'une deuxième glace à l'aréna Marcel-Larocque dans le secteur Iberville se complèteront cet hiver alors que ceux, pour la construction d'un gymnase et d'un dojo sur la rue des Colibris dans le secteur Saint-Luc débiteront bientôt.

Dans ces deux projets, la Ville porte assistance à des organismes à but non lucratif.

C'est la raison pour laquelle ces projets n'apparaissent pas au programme triennal d'immobilisations mais auront un impact sur le budget d'opération de la municipalité.

L'acquisition de terrains boisés et de milieux naturels, inclus dans le plan de conservation, se poursuivra en 2014. Actuellement, la municipalité s'est portée acquéreur de près de 60% des terrains visés.

Tous ces projets sont inscrits à la programmation et respectent notre cadre financier.

Pour l'année 2012, nous avons dégagé un surplus de 6 506 016 \$, soit 4,6% de notre budget, qui est attribuable à une croissance des revenus non prévus, la rationalisation de

18 novembre 2013

certaines dépenses et une gestion rigoureuse des approbations des commandes.

Les tableaux ci-joints indiquent quelques détails tirés des états financiers que le conseil a adoptés en avril dernier, la rémunération des élus et les indicateurs de gestion.

Les dépenses de fonctionnement se chiffraient à plus de 145,6 M \$. Notons que les indicateurs de gestion nous permettent de faire une auto évaluation et d'amorcer sur une base continue des décisions prises en fonction des services que nous avons choisis d'offrir à nos citoyens.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012 DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	
REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2012	
REVENUS	149 797 653 \$
CHARGES	145 603 263\$
RÉSULTATS (avant conciliation à des fins fiscales)	4 194 390 \$
IMMOBILISATIONS	19 210 719 \$
PROPRIÉTÉ DESTINÉE À LA REVENTE	1 441 882 \$
PRÊTS, PLACEMENTS À LONG TERME	20 000 \$
FINANCEMENT	-14 598 900 \$
AFFECTATIONS	-3 762 064 \$
RÉSULTAT NET	6 506 027 \$
SURPLUS ACCUMULÉ	19 121 828 \$
SURPLUS NON AFFECTÉ	6 342 940 \$
SURPLUS AFFECTÉ	12 778 888 \$

FONDS DE ROULEMENT	
CAPITAL AUTORISÉ AU 31-12-12	13 500 000 \$
FONDS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX	
CAPITAL DISPONIBLE AU 31-12-12	2 062 586 \$
FONDS RÉSERVÉS (Soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés)	
MONTANT RÉSERVÉ POUR LE SERVICE DE LA DETTE	0 \$
MONTANT NON RÉSERVÉ	777 792 \$
STRUCTURE DE LA DETTE	
ENDETTEMENT LONG TERME	156 748 309 \$
RATIO D'ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	1.74 %
SERVICE DE LA DETTE (Incluant le remboursement du fonds roulement)	22 776 870 \$
RATIO SERVICE DE LA DETTE/CHARGES TOTALES (administration municipale seulement)	17.13 %
RATIO SERVICE DE LA DETTE/CHARGES TOTALES (selon le profil financier du MAMROT basé sur le rapport financier consolidé 2012. Le MAMROT tient compte des charges du Festival des Montgolfières mais ne tient pas compte du remboursement du fonds de roulement)	14.85 %

SALAIRE DES ÉLUS 2012							
NOM	SALAIRE 2012	ALLOCATION DÉPENSE	PRIME MAIRE SUPPL.	JETONS DE PRÉSENCE	RÉTRO. ALLOCATION DEP. MAIRE SUPPLÉANT 2002-2011	INDEMNITÉ DÉPART	TOTAL
BERTHELOT, YVAN	24 977,62 \$	15 310,00 \$	9 766,70 \$	2 087,15 \$	7 557,05 \$		59 698,52 \$
BESSETTE JUSTIN	24 977,62 \$	12 488,84 \$			0,00 \$		37 466,46 \$
CANTIN ROBERT	24 977,62 \$	12 488,84 \$			818,36 \$		38 284,82 \$
DOLBEC GILLES	99 910,29 \$	15 309,84 \$			0,00 \$		115 220,13 \$
FONTAINE JEAN	24 977,62 \$	12 488,84 \$			974,59 \$		38 441,05 \$
GAGNON GAETAN	24 977,62 \$	12 488,84 \$			767,40 \$		38 233,86 \$
LAPLANTE ALAIN	24 977,62 \$	12 488,84 \$			0,00 \$		37 466,46 \$



18 novembre 2013

LASNIER, PHILIPPE	24 977,62 \$	12 488,84 \$		1 757,50 \$	1 303,95 \$		40 527,91 \$
LEGRAND STÉPHANE	24 977,62 \$	12 488,84 \$		2 416,70 \$	1 133,63 \$		41 016,79 \$
MARCOUX CHRISTIANE	24 977,62 \$	12 488,84 \$		2 416,70 \$	1 245,30 \$		41 128,46 \$
PARADIS ALAIN	24 977,62 \$	12 488,84 \$			442,01 \$		37 908,47 \$
POISSANT, GERMAIN	24 977,62 \$	12 488,84 \$			1 342,04 \$		38 808,50 \$
SAVARD MARCO	24 977,62 \$	12 488,84 \$			799,96 \$		38 266,42 \$
<b>TOTAL</b>	<b>399 641,73 \$</b>	<b>167 997,08 \$</b>	<b>9 766,70 \$</b>	<b>8 678,05 \$</b>	<b>16 384,29 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>602 467,85 \$</b>

Organisme Saint-Jean-sur-Richelieu Code géographique 56083

**SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION DE BASE 2012**

		2012	2011	2010
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>				
<b>Sécurité incendie</b>				
Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (a)	1	0,0781 \$	0,0771 \$	0,0786 \$
Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (b)	2	0,0823 \$	0,0817 \$	0,0831 \$
<b>TRANSPORT ROUTIER</b>				
<b>Voirie municipale</b>				
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a)	3	4 155 \$	3 408 \$	2 442 \$
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b)	4	9 210 \$	8 375 \$	6 294 \$
<b>Enlèvement de la neige</b>				
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a)	5	4 674 \$	5 474 \$	4 099 \$
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b)	6	4 674 \$	5 474 \$	4 099 \$
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>				
<b>Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution</b>				
Nombre de bris par 100 kilomètres de conduite	7	27,8276	32,2055	36,2438
Coût de distribution par kilomètre de conduite (a)	8	5 296 \$	5 175 \$	5 914 \$
Coût de distribution par kilomètre de conduite (b)	9	9 069 \$	9 227 \$	9 918 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a)	10	0,21 \$	0,19 \$	0,19 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b)	11	0,28 \$	0,26 \$	0,26 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (a)	12	0,20 \$	0,17 \$	0,18 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (b)	13	0,33 \$	0,30 \$	0,31 \$
<b>Traitement des eaux usées et réseaux d'égout</b>				
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a)	14	0,16 \$	0,16 \$	0,16 \$
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b)	15	0,32 \$	0,27 \$	0,27 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a)	16	1 730 \$	1 626 \$	1 794 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b)	17	5 830 \$	6 217 \$	5 776 \$
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (a)	18	0,06 \$	0,05 \$	0,04 \$
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (b)	19	0,20 \$	0,19 \$	0,17 \$
<b>Déchets domestiques et assimilés</b>				
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (a)	20	147,41 \$	148,44 \$	S.O.
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (b)	21	147,41 \$	148,44 \$	S.O.
<b>Collecte sélective de matières recyclables</b>				
Rendement moyen annuel de la collecte sélective	22	0,097 t	0,097 t	0,092 t
Taux annuel de diversion	23	22,90 %	21,77 %	21,27 %
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE</b>				
Croissance des valeurs résidentielles imposables	24	1,69 %	2,33 %	1,48 %
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>				
Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	25	1,62 %	1,86 %	2,00 %
Effort de formation par employé	26	20,44 h	23,18 h	21,65 h
Taux de départs potentiels à la retraite	27	36,13 %	33,52 %	30,71 %

(a) Charges avant amortissement  
(b) Charges

4

Déposé le "2013-05-22"

L'année 2013 se terminera vraisemblablement, si aucune circonstance ne se déclare d'ici le 31 décembre prochain, par un surplus de plus de 5 M \$. Ce surplus est causé par des économies importantes dans nos dépenses d'exploitation et des revenus additionnels provenant de la vente de terrains, de taxes foncières, de droits de mutation et des redevances sur la cueillette sélective.

Dans sa gestion quotidienne, la Ville prend les moyens pour limiter, dans l'ensemble de ses services, des dépenses de fonctionnement.

Le marché immobilier qui est à la baisse au niveau résidentiel, stable au niveau commercial et fortement à la hausse pour les nouvelles constructions industrielles, a encore un impact positif sur nos finances. Le nombre et la valeur des transactions immobilières ont une influence sur nos revenus.

18 novembre 2013

Au mois de septembre, le Service de l'urbanisme nous rapportait 354 unités de logements construites depuis le début de l'année 2013. Il s'agit d'une baisse par rapport à l'an passé. Nous notons une hausse de 150 % pour ce qui est du nombre de nouvelles constructions industrielles ce qui représente 27,6 M \$ d'investissement.

À l'interne, nous sommes toujours en négociation avec tous nos groupes d'employés. Les parties patronale et syndicale sont sensibilisées aux problèmes majeurs du financement de la caisse de retraite et des assurances collectives. Il y a eu très peu de changement dans notre organigramme ne serait-ce que l'embauche d'un directeur des transports et de la mobilité urbaine. Au cours des cinq prochaines années, notre organisation devra relever un défi de taille puisque plus de 30 % du personnel sera admissible à la retraite.

Au cours de l'année 2014, le conseil municipal devra donner des orientations claires à son appareil administratif et ce, dans plusieurs dossiers : la construction d'un nouveau garage municipal, l'ajout du boisé Fortier dans le plan de conservation, la construction d'une passerelle cyclistes-piétons au-dessus de l'autoroute 35, l'aménagement de corridors scolaires, l'Espace jeune incluant un skatepark et la mise en place d'une plateforme permanente de compostage.

Nous sommes donc à quelques semaines de l'adoption du budget. Comme vous l'entendez souvent dans ce genre de discours, nous avons effectivement des dépenses incompressibles. Notre ville doit aussi continuer de se développer mais d'une façon plus organisée qui tiendra davantage compte de la qualité de vie des citoyens.

Nous devons nous donner des moyens qui permettront à Saint-Jean-sur-Richelieu de prendre plus de place au Québec et ailleurs, en fait de prendre sa place. Nous voulons également améliorer l'approche client avec chaque citoyen. Nous voulons que tous nos employés soient sensibilisés à cette valeur importante.

À ce stade-ci de la préparation budgétaire, nous travaillons à rationaliser davantage et aussi à maximiser nos sources de revenus. Au moment présent, en fonction de l'avancement des travaux budgétaires, nous pouvons prévoir une légère hausse du compte de taxes.

À mon tout premier discours sur la situation financière, je tiens à vous assurer que mes valeurs fondamentales soit l'attitude et le respect, sauront me guider dans la gestion de notre belle ville. Chaque élu et chaque employé aura un rôle important à jouer qui est celui de bien servir les citoyens. Il n'y a qu'une équipe municipale et je compte miser sur les compétences et l'expérience de tous et chacun.

18 novembre 2013

Je tiens à remercier nos employés pour leur détermination, leur persévérance et leur grande flexibilité. Je remercie le personnel du Service des finances et de la Direction générale pour leur bon travail. Le nouveau conseil municipal s'engage à travailler pour atteindre les objectifs fixés.

Michel Fecteau, Maire

— — — —

No 2013-11-0642

**Proclamation de la « Semaine de la justice réparatrice » 2013**

CONSIDÉRANT que la justice réparatrice offre une philosophie et une approche démontrant les torts que causent les crimes et les conflits aux personnes qui en sont victimes ;

CONSIDÉRANT que les approches que préconise la justice réparatrice favorisent le soutien et encouragent la participation volontaire des personnes affectées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

CONSIDÉRANT que le thème de cette année de la « Semaine de la justice réparatrice », soit « *Au cœur de l'innovation* », donne l'occasion d'en faire la promotion partout au pays;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que la semaine du 17 au 24 novembre 2013 soit proclamée « Semaine de la justice réparatrice » à Saint-Jean-sur-Richelieu et qu'elle ait pour thème « *Au cœur de l'innovation* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2013-11-0643

**Désignation du maire suppléant**

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Hugues Larivière

Que monsieur le conseiller Justin Bessette soit par la présente désigné à titre de maire suppléant pour la période du 18 novembre 2013 au 31 décembre 2014.

18 novembre 2013

Que la résolution n° 2012-11-0642 adoptée le 19 novembre 2012 soit abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2013-11-0644

**Désignation des représentants du conseil municipal au sein des différents comités**

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'élection générale tenue le 3 novembre dernier, il y a lieu de nommer les représentants du Conseil municipal au sein des différents comités de même qu'auprès de la MRC du Haut-Richelieu ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que l'annexe « I » de la résolution n° 2011-07-0366 adoptée le 4 juillet 2011, tel que modifiée, soit de nouveau modifiée en remplaçant tous les représentants du Conseil municipal par les suivants :

COMITES	REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
Comité sur les loisirs	Mélanie Dufresne Marco Savard Ian Langlois
Comité sur la culture et le patrimoine	Hugues Larivière Christiane Marcoux
Comité ad hoc Complexe jeunesse	Michel Fecteau
Comité sur le transport	Mélanie Dufresne Jean Fontaine
Comité de la sécurité publique	Justin Bessette Robert Cantin Christiane Marcoux
Comité des finances	Yvan Berthelot Claire Charbonneau François Auger
Comité sur la circulation et la toponymie	Hugues Larivière Marco Savard

18 novembre 2013

Comité des travaux publics, infrastructures et gestion des eaux	Justin Bessette Claire Charbonneau Jean Fontaine
Comité ad hoc Technologie de l'information	Robert Cantin Ian Langlois
Comité ad hoc Utilisation et développement du Centre-de-plein-air Ronald-Beauregard	Mélanie Dufresne Jean Fontaine
Comité consultatif d'urbanisme	Hugues Larivière Christiane Marcoux Marco Savard Claire Charbonneau
Comité sur les demandes de démolition	Hugues Larivière Christiane Marcoux Justin Bessette
Comité de retraite des employés de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	Claire Charbonneau Yvan Berthelot
Comité des assurances collectives de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	Claire Charbonneau Yvan Berthelot
Comité d'acquisition d'œuvres d'art	Hugues Larivière François Auger
Comité de coordination pour la mise en œuvre du plan d'action annuel à la réduction des obstacles à l'intégration des personnes handicapées	Patricia Poissant Mélanie Dufresne
Comité pour la mise en œuvre du processus d'intégration d'œuvres d'art	Hugues Larivière François Auger
Comité aviseur de la planification stratégique	Justin Bessette Yvan Berthelot Ian Langlois
Comité sur l'environnement et le développement durable	Claire Charbonneau Ian Langlois Marco Savard
Conférence régionale des élus (CRE)	Michel Fecteau

18 novembre 2013

Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD)	Christiane Marcoux Claire Charbonneau Marco Savard Ian Langlois Mélanie Dufresne
Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et région	Mélanie Dufresne
Carnaval Iber-Neige	Justin Bessette Mélanie Dufresne
Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc.	Michel Fecteau Patricia Poissant
Corporation du cimetière de Saint-Jean-sur-Richelieu inc.	Hugues Larivière
Corporation du fonds industriel Saint-Jean-sur-Richelieu	Claire Charbonneau Christiane Marcoux François Auger
Société de développement du Vieux-Saint-Jean	Mélanie Dufresne Yvan Berthelot Ian Langlois
Centre des aînés johannais inc.	Patricia Poissant François Auger
Les Amis du canal Chambly	Mélanie Dufresne Ian Langlois
Villes et villages en santé	Marco Savard Ian Langlois
Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu	Claire Charbonneau Justin Bessette
Musée du Haut-Richelieu	Hugues Larivière Marco Savard
Société pour la promotion d'événements culturels (SPEC)	Michel Fecteau

Que madame la conseillère Christiane Marcoux soit nommée à titre de conseillère régionale représentant la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu au sein de tous les comités de la

18 novembre 2013

MRC du Haut-Richelieu, le tout conformément à l'article 123 du *Code municipal du Québec*.

Que, en cas de besoin, advenant le cas où Monsieur le maire soit élu préfet de la MRC du Haut-Richelieu, Madame Marcoux soit nommée à titre de conseillère régionale représentant la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu au sein du conseil municipal de la MRC, le tout conformément à l'article 210.27 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- --

No 2013-11-0645

**Entente permettant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe 14.1 de l'article 12 de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (chapitre M-25.2), le ministre des Ressources naturelles a la fonction et le pouvoir d'assurer la mise en œuvre de mesures d'efficacité et d'innovation énergétiques visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 29.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) prévoit que toute municipalité peut conclure avec le gouvernement une entente en vertu de laquelle elle se voit confier la prise en charge de responsabilités que définit l'entente et qu'une loi ou un règlement attribue au gouvernement ou à l'un de ses ministres ou organismes;

CONSIDÉRANT que l'article 29.1.4 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une entente conclue en vertu de l'article 29.1.1 de cette Loi prévaut sur toute disposition inconciliable d'une loi générale ou spéciale ou de tout règlement pris en vertu d'une telle loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du décret numéro 839-2013, pris par le gouvernement le 23 juillet 2013, les municipalités intéressées peuvent se voir confier la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce décret, une municipalité doit au préalable signer une entente avec la Ministre des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce décret, les municipalités qui adhèrent au Circuit électrique d'Hydro-Québec sont autorisées à se procurer les bornes de recharge auprès des

18 novembre 2013

soumissionnaires retenus par Hydro-Québec dans le cadre d'un processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une résolution signifiant l'intérêt de la Ville à offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques et autorisant la signature d'une entente avec la Ministre des Ressources naturelles;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu signifie au ministère des Ressources naturelles l'intérêt de la Ville d'offrir un service de recharge pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec.

Que le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu une entente avec la Ministre concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2013-11-0646

**Cession de droits emphytéotiques sur le lot 5 337 992 du cadastre du Québec au Centre technologique et industriel du Haut-Richelieu**

CONSIDÉRANT que le Centre technologique et industriel du Haut-Richelieu (CTIHR) exploite actuellement deux incubateurs d'entreprises dans le parc industriel E.-L.-Farrar et qu'il souhaite entreprendre la construction d'un troisième incubateur sur le site de l'aéroport ;

CONSIDÉRANT la résolution n° CE-2013-03-0125, par laquelle le comité exécutif autorisait la préparation et la signature d'un protocole d'entente avec le Centre technologique et industriel du Haut-Richelieu (CTIHR) pour la construction d'un tel incubateur d'entreprises ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu accepte la cession de droits emphytéotiques en faveur du Centre technologique et industriel du Haut-Richelieu (CTIHR) sur le lot 5 337 992 du cadastre du Québec situé sur le site de l'aéroport municipal et ce, pour une durée de trente (30) ans.



18 novembre 2013

Que cette cession soit faite en contrepartie d'une somme de 1 \$ et de l'obligation d'y construire un incubateur d'entreprises vouées à l'avionnerie ou au soutien à l'industrie de l'avionnerie.

Que cette cession soit faite également moyennement les engagements suivants du Centre technologique et industriel du Haut-Richelieu (CTIHR) :

- Obligation de construire un bâtiment et de réaliser des travaux d'aménagement sur l'immeuble, d'une valeur approximative de 5 000 000 \$. A la fin de l'emphytéose, la Ville conserve le bâtiment et les aménagements ;
- Obligation de contracter les polices d'assurances appropriées ;
- Acceptation que l'immeuble fait partie de l'aéroport municipal et que cet immeuble, ainsi que tout bâtiment érigé sur cet immeuble, doivent servir à des fins d'exploitation d'un aéroport public ou à toutes autres fins reliées à l'aéronautique ;
- Obligation d'utiliser et de veiller à ce que ses locataires utilisent l'immeuble uniquement à des fins reliées à l'aéronautique ou à celles prévues au bail ;
- Obligation de respecter toutes les obligations, restrictions ou conditions stipulées dans l'acte de cession intervenu entre Sa Majesté et la Ville ;
- Interdiction de céder l'immeuble sans l'autorisation préalable de la Ville ;
- Obligation d'assumer les frais de préparation, de rédaction et de publication de l'acte d'emphytéose ;
- Droit d'hypothéquer les améliorations et interventions des créanciers hypothécaires à l'acte. Dans l'éventualité où le Centre technologique et industriel du Haut-Richelieu (CTIHR) serait en défaut ou deviendrait insolvable, les créanciers hypothécaires auraient 60 jours pour décider d'assumer intégralement ou non les droits et obligations de l'emphytéote. En cas de refus, la Ville pourra résilier l'acte et exiger la remise en état de l'immeuble.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, et l'avocat-conseil à la Direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, cet acte de cession de droits emphytéotiques de même que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2013-11-0647

18 novembre 2013

**Tarification du service de transport en commun et du service de transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2014**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter un ajustement à la grille tarifaire du service de transport en commun urbain et interurbain et du service de transport adapté aux personnes handicapées et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit autorisée une hausse de 3 % de la tarification du service de transport en commun urbain et interurbain et du service de transport adapté aux personnes handicapées, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014, selon la grille tarifaire jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2013-11-0648

**Horaire spécial des fêtes 2013-2014 du Service de transport en commun urbain et interurbain et du service de transport adapté aux personnes handicapées**

CONSIDÉRANT que durant la période des fêtes, l'achalandage est moindre au service de transport en commun et au service de transport adapté aux personnes handicapées ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que, pour la période du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014, soit adopté un horaire spécial du Service de transport en commun urbain et interurbain et du Service de transport adapté aux personnes handicapées, le tout selon les tableaux joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que l'utilisation de ces services soit gratuit les mardis 24 et 31 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2013-11-0649

**Appui à l'Agence métropolitaine des transports – Voie réservée sur l'autoroute 10**

18 novembre 2013

CONSIDÉRANT les difficultés pour les autobus du service interurbain de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, d'accéder aux mesures préférentielles en place sur le boulevard Lapinière, à Brossard ;

CONSIDÉRANT les conclusions d'une étude commandée par l'Agence métropolitaine des transports, lesquelles démontrent la faisabilité d'implanter une voie réservée en rive gauche de l'autoroute 10 et que l'implantation d'une telle voie permettrait un gain de temps d'environ quatre (4) minutes par autobus ;

CONSIDÉRANT qu'un tel gain de temps permettrait d'offrir d'avantage de départs en pointe du matin pour les usagers de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu appuie les démarches de l'Agence métropolitaine des transports dans l'établissement d'une voie réservée en rive gauche sur l'autoroute 10, entre l'autoroute 30 et la sortie 8 de l'autoroute 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX**

No 2013-11-0650

**Paiement des coûts de prolongement de la ligne électrique sur la rue des Colibris**

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux de prolongement de la rue des Colibris entre la rue De Maupassant et l'avenue du Parc, il a été rendu nécessaire de prolonger la ligne électrique d'Hydro-Québec en conduit souterrain afin de desservir les installations et immeubles situés sur cette portion de rue ;

CONSIDÉRANT les documents intitulés « Entente de prolongement ou modification de ligne-Usage autre que domestique (DCL-20822910) » et « Autorisation de travaux aux coûts estimés (DCL-21329585) » signés par le représentant de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe 7 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, l'obligation de

18 novembre 2013

procéder par appel d'offres ne s'applique pas pour ce type de contrat ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

D'entériner les documents intitulés « Entente de prolongement ou modification de ligne-Usage autre que domestique (DCL-20802910) » et « Autorisation de travaux aux coûts estimés (DCL-21322585) » signés le 14 juin 2013 par Benoît Senécal, directeur adjoint au Service des infrastructures et gestion des eaux.

D'autoriser le paiement de la facture no 0000469278 d'Hydro-Québec au montant de 158 290.13 \$ (taxes incluses), cette facture représentant la part payable par la Ville des coûts des travaux de prolongement de la ligne électrique en conduit souterrain et travaux connexes sur la rue des Colibris, entre la rue De Maupassant et l'avenue du Parc.

Que ces argents soient pris à même les disponibilités du fonds du règlement d'emprunt n° 1101, poste comptable 22-311-01-400.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2013-11-0651

**Modification à la résolution n° 2010-09-0536 – Rues et passages privés**

CONSIDÉRANT la résolution n° 2010-09-0536 adoptée le 20 septembre 2010, par laquelle le Conseil municipal entérinait les recommandations du Comité des travaux publics – infrastructures et gestion des eaux à l'égard des rues et passages privés;

CONSIDÉRANT que cette résolution prévoyait la municipalisation de la rue de la Pépinière mais qu'il n'a pas été possible d'en arriver à une entente avec l'un des propriétaires;

CONSIDÉRANT par ailleurs la cession d'une partie de la rue Riviera;

CONSIDÉRANT que ces événements nécessitent des modifications à la résolution n° 2010-09-0536;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que la résolution n° 2010-09-0536, adoptée par le Conseil municipal le 20 septembre 2010, tel qu'amendée par la résolution n° 2011-08-0426, soit de nouveau modifiée :

18 novembre 2013

a) à son paragraphe 1), en supprimant l'item suivant :

- rue de la Pépinière;

b) à son paragraphe 5), en ajoutant les rues suivantes :

- rue de la Pépinière;
- rue Riviera Sud, soit du numéro civique 300 jusqu'aux numéros 333 et 334 inclusivement;

Que les propriétaires concernés soient informés qu'ils sont dorénavant responsables de l'entretien de ces voies privées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

### **DOCUMENTS DÉPOSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL**

Les documents suivants sont déposés au Conseil municipal.

- Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 25 septembre 2013
- Registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période d'avril 2013 à septembre 2013.
- Registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de juin 2013 à octobre 2013
- Certificat de la procédure d'enregistrement pour le règlement n° 1211
- État comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2013
- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires pour les élus municipaux suivants :

Michel Fecteau, maire

Justin Bessette, conseiller district # 2

Patricia Poissant, conseillère district # 6

Ian Langlois, conseiller district # 10

Jean Fontaine, conseiller district # 4

Hugues Larivière, conseiller district # 3

18 novembre 2013

Yvan Berthelot, conseiller district 9

François Auger, conseiller district 5

— — — —

## **CORRESPONDANCE**

Les communications suivantes sont ensuite soumises au Conseil municipal, à savoir :

### **FEUILLET N<sup>o</sup> 2013-017**

Lettres reçues de :

- 1) Monsieur Pierre Paquin du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec / Plaintes relatives au bruit provenant du champ de tir sis au 130, chemin du Ruisseau-des-Noyers à Saint-Jean-sur-Richelieu.
- 2) Madame Nancy Klein du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement n<sup>o</sup> 1186 intitulé « Règlement autorisant une dépense de 1 441 000 \$ et un emprunt de 776 000 \$ pour réaliser la phase X du programme « Rénovation Québec / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ».
- 3) Madame Nancy Klein du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement n<sup>o</sup> 1190 intitulé « Règlement modifiant le règlement n<sup>o</sup> 400-000 relatif à la construction de services publics d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie du territoire de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Athanase ».
- 4) Madame Nancy Klein du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement n<sup>o</sup> 1196 intitulé « Règlement autorisant la décontamination et la démolition d'immeubles aux fins de la réalisation du projet de revitalisation du centre-ville, décrétant une dépense de 1 234 000 \$ et un emprunt à cette fin ».
- 5) Madame Nancy Klein du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement n<sup>o</sup> 1200 intitulé « Règlement abrogeant le règlement n<sup>o</sup> 0791 autorisant le paiement d'honoraires professionnels pour la construction d'un

18 novembre 2013

complexe sportif, décrétant une dépense n'excédant pas 751 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

- 6) Madame Nancy Klein du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement n° 1204 intitulé « Règlement retenant les services de professionnels pour la confection de plans et devis en vue du prolongement des infrastructures municipales sur un tronçon de la Route 219 et un tronçon du chemin du Clocher, décrétant une dépense n'excédant pas 111 000 \$ et un emprunt à cette fin ».
- 7) Madame Nancy Klein du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement n° 1205 intitulé « Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels en vue de la réalisation de travaux d'agrandissement du stationnement incitatif de transport en commun, décrétant une dépense n'excédant pas 63 000 \$ et un emprunt à cette fin ».
- 8) Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports nous confirme l'octroi d'une subvention de 26 617,02\$ en remboursement des travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2013.
- 9) Monsieur Stéphane Bergeron, ministre de la Sécurité publique, nous transmet un chèque de 3 701 \$ qui représente la somme due à la Ville à la suite des opérations policières qui ont mené à la confiscation des biens ou à la condamnation aux amendes d'organisations criminelles au 31 mars 2013.
- 10) Pétition demandant l'ajout d'un arrêt sur la rue Neuve-France au coin de la première rue Rhéaume en provenance du boulevard Industriel.
- 11) Madame Nancy Klein du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, nous informe de l'approbation de notre règlement n° 1209 intitulé « Règlement autorisant une dépense supplémentaire pour l'acquisition d'immeubles aux fins de la réalisation du projet de revitalisation du centre-ville, décrétant une dépense de 1 900 000 \$ et un emprunt à cette fin »

Réclamations :

- A) Monsieur Stéphane Duguay domicilié au 88, rue Collin – demande de dédommagement pour un véhicule remorqué.

18 novembre 2013

- B) La Capitale, assurances générales, pour son client Serge Champagne, pour dégât d'eau survenu le ou vers le 2 septembre 2013.

- - - -

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- La hausse du tarif du transport en commun décrétée par le conseil municipal. La qualité du service offert aux usagers.
- Les inconvénients occasionnés par les travaux d'urbanisation du boulevard Saint-Luc.
- La négociation des conventions collectives des différents groupes d'employés municipaux.
- L'aménagement de voies cyclables sur le territoire de la municipalité.
- La publication, sur le site Internet de la Ville, de différents documents municipaux.
- Le boisé des Colibris et l'emplacement du futur complexe sportif.
- Le type de borne qui sera installée par la Ville pour la recharge des véhicules électriques.
- L'entente en cours de négociation avec la compagnie Parkbridge Lifestyle Communities Inc. concernant le prolongement de l'aqueduc afin de desservir les résidents du parc de maisons mobiles Rémillard.
- La déficience de l'éclairage d'une traverse piétonnière entre les rues Jeanne-Robert et De Montmartre. Une plainte est déposée à ce sujet.
- L'étude de faisabilité de l'implantation d'un train de banlieue entre Montréal et Saint-Jean-sur-Richelieu.
- Les coûts d'une campagne de traitement anti-moustique dans le quartier saint-Eugène. Un document est déposé à cet égard.



18 novembre 2013

## **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre la parole à tour de rôle. Leurs interventions portent principalement sur les sujets suivants :

- Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le maire Michel Fecteau, madame la conseillère Patricia Poissant et messieurs les conseillers François Auger, Yvan Berthelot, Justin Bessette, Jean Fontaine, Ian Langlois et Hugues Larivière déposent des déclarations d'intérêts pécuniaires.
- Les nominations des membres du conseil municipal au sein des différents comités.
- La hausse des tarifs du service de transport en commun qui sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.
- Le brunch du maire au profit de la Société Saint-Vincent-de-Paul qui se tiendra dimanche prochain.
- La formation qui sera dispensée cette semaine par l'Union des municipalités du Québec à l'intention des élus municipaux.
- L'intention du conseil municipal de faire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu une municipalité «Amie des aînés».
- L'analyse de bruit qui a été réalisée à l'égard des activités du champ de tir situé sur le chemin du Ruisseau-des-Noyers
- L'étude de caractérisation qui a été faite à l'égard d'un boisé du secteur L'Acadie.
- Le projet de prolongement de la conduite d'aqueduc sur le boulevard Saint-Luc afin de desservir les résidents du parc de maisons mobiles Rémillard.
- Le déficit actuariel du régime de retraite des employés municipaux.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

No 2013-11-0652

18 novembre 2013

**Levée de la séance**

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Hugues Larivière

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance se lève à 22 h 40

Maire

Greffier

---